

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Circonscription de Villeurbanne 1
PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE

ECOLE	Ecole maternelle publique Croix Luizet 18 rue Armand 69100 Villeurbanne 04 78 17 35 51 ce.0691202g@ac-lyon.fr
Date	Jeudi 6 juin 2019 18h-20h
Commune	Villeurbanne

Participants	prénom, nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Enseignants : Karine Besson (directrice), Claire Michard, Mégane Gibelin-Boyer, Françoise Lorimey, Jonathan Prades, Sarah Montanvert, Julie Burianne, Armelle Schmitt.- ATSEM : Nora Ait Idir, Angélique Monteil- Parents d'élèves élus au conseil d'école : Nabila Soualmi, Stéphanie Lefebvre, Hafida Didouh.- Agents municipaux : Agnès Thouvenot (représentante du maire).- DDEN : D. Marin	

Absents excusés	prénom, nom, fonction
<ul style="list-style-type: none">- Enseignants : Fanny Angley- Parents d'élèves élus au conseil d'école : Dalila Brahmi, Déborah Ducrot, Susana Bray Santos, Soraya Belarbi, Leïla Abdelkamel.- DDEN : C. Vermeulin- Agents municipaux : Agnès Thouvenot (représentante du maire).- Coordonnateurs périscolaires : Julien Lacombe, Manissa Yahiaoui.	

Ordre du jour
<ul style="list-style-type: none">1- Rentrée 20192- Règlement intérieur 2019-20203- Questions des parents (liaison enseignants-périscolaire-parents), mouvement des personnels, effectifs, travaux)

Rédaction du procès-verbal

1- Rentrée 2019

La rentrée 2019 aura lieu le lundi 2 septembre.

Les élèves de petite section (nés en 2016) effectueront une rentrée échelonnée selon les modalités suivantes : en demi-groupe le lundi 2 septembre et mardi 3 septembre de 9h à 10 ou de 10h30 à 11h30, puis avec toute la classe le mercredi 4 septembre de 9h à 11h, enfin la matinée complète le jeudi 5 et vendredi 6 septembre (de 8h30 à 11h50).

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Les effectifs sont très chargés : 271 élèves sont comptés pour la rentrée à ce jour (94 petits, 86 moyens et 91 grands. L'ouverture de la 10ème classe se fait à partir de 279 élèves, mais il n'y a pas eu d'inscriptions depuis le 29 mai.

La configuration des classes seraient donc la suivante (à confirmer selon les modifications d'effectifs possibles) : 2 classes de petits, 3 classes de petits-moyens, 1 classe de moyens et 3 classes de grands.

Les listes de classes seront affichées sur le portail le 5 juillet pour les élèves de petite section et le vendredi 30 août pour les élèves de moyenne et grande sections.

Dès la rentrée de septembre, la loi sur l'instruction obligatoire dès 3 ans entre en vigueur. Par conséquent, les élèves inscrits à l'école maternelle doivent fréquenter de façon régulière et justifier toute absence auprès de la directrice (matin, comme après-midi, comme mercredi).

2- Règlement intérieur 2019-2020

Suite à cette nouvelle loi d'instruction scolaire obligatoire, les articles 1 et 21 de notre règlement intérieur vont devoir être modifiés.

Article 1 : L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une bonne fréquentation.

Article 21 : Nous vous remercions de justifier les absences de votre enfant (par téléphone ou par l'intermédiaire du cahier de liaison).

Ces deux articles fusionnent et deviennent :

Article 1 : L'inscription à l'école maternelle implique une obligation de fréquentation régulière.

Toute absence doit être justifiée par écrit auprès de la directrice.

3- Questions des parents

Liaison enseignants-périscolaire-parents : un cahier est déjà mis en place, dans chaque classe, pour faciliter la communication entre les enseignants et les parents lorsque les enfants restent aux activités périscolaires. Si un événement important est survenu lors de la journée de classe, l'enseignant le note sur le cahier qui est récupéré chaque soir par les animateurs et les animateurs sont alors en charge de communiquer l'information aux parents.

Mouvement des personnels : les résultats du mouvement des enseignants n'étant pas encore parus officiellement, nous ne sommes pas en mesure de faire le point sur les enseignants qui restent et ceux qui quittent l'école.

Effectifs : ils sont stables pour le moment. Nous sommes dans l'incertitude face aux nombreuses constructions dans le quartier. Pour rappel, le périmètre scolaire a été modifié suite à l'ouverture de 2 nouvelles écoles.

Travaux : il n'y a pas de gros travaux de réhabilitation annoncés pour cet été.

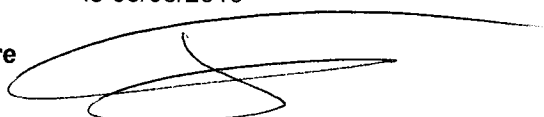
Le 27 juin, la mairie réunit l'élu à l'Education, la direction de l'Education, les techniciens de la direction des Bâtiments, le directeur général des services techniques, la directrice Etude et Projet, la programmatrice, les Inspectrices de l'Education Nationale et les directrices de l'école pour le lancement d'étude de programmation. Nous aurons donc probablement plus d'informations ce jour-là, avec des dates plus précises.

Secrétaire de séance :
Jonathan Prades

Directeur d'école :
Karine Besson

Date : le 06/06/2019

Signature



Signature

